



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/140
21 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Note verbale datée du 9 mars 2001 adressée au secrétariat de la cinquante-septième session
de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent
du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de l'Union du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, copie d'un mémorandum sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

La Mission permanente serait reconnaissante au secrétariat de bien vouloir faire distribuer le document susmentionné* comme document officiel de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme au titre du point 9 de l'ordre du jour, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

* Reproduit tel quel, en anglais seulement.